

E 7286

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 30 avril 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 30 avril 2012

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de trois membres espagnols et de deux suppléants espagnols du Comité des régions.

8982/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 avril 2012 (25.04)
(OR. en)**

8982/12

CDR 41

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres espagnols et de deux suppléants espagnols du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de trois membres espagnols et de deux suppléants espagnols du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Pedro CASTRO VÁZQUEZ, M. Jordi HEREU I BOHER et M. Alberto RUIZ-GALLARDÓN JIMÉNEZ. Deux sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de Mme Paz FERNÁNDEZ FELGUEROSO et M. Andrés OCAÑA RABADÁN,

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Juan Ignacio ZOIDO ÁLVAREZ, *Alcalde de Sevilla*;
- M. Abel CABALLERO ÁLVAREZ, *Alcalde de Vigo*;
- Mme Nuria MARÍN MARTÍNEZ, *Alcaldesa de Hospitalet de Llobregat*;

ainsi que

b) en tant que suppléants:

- M. Ramón ROPERO MANCERA, *Alcalde de Villafranca de los Barros*;
- M. Jordi SAN JOSÉ I BUENAVENTURA, *Alcalde de Sant Feliú de Llobregat (Barcelona)*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président
